

Vos contacts :

Pour toute question ou tout renseignement complémentaire, nous sommes à votre disposition.

Direction des Finances et de la Fiscalité Ecologique :

Secteur collectivité :

Nathalie RICHARD

Tél. : 03.27.99.96.40

Mail : n.richard@eau-artois-picardie.fr

Secteur industriel :

Béatrice DEQUÉANT

Tél. : 03.27.99.96.14

Mail : b.dequeant@eau-artois-picardie.fr

Secteur agricole :

Séverine HOUBART

Tél. : 03.27.99.83.47

Mail : s.houbart@eau-artois-picardie.fr

Adresse postale :

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80818
59508 DOUAI CEDEX

Site internet :
www.eau-artois-picardie.fr



Compteurs :
*Les informations
à nous communiquer*

**Redevance pour prélèvement
sur la ressource en eau**

INFORMATIONS OU DOCUMENTS A TRANSMETTRE A L'AGENCE DANS LES CAS SUIVANTS :

Changement de compteur ou de mécanisme

(défini au terme de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau)



- copie de la facture d'achat
- formulaire de déclaration de remise à neuf
- certificat de replombage

Création d'un nouveau forage ou modification importante de l'installation

formulaire de demande d'agrément accompagné des pièces justificatives (formulaire disponible à télécharger sur le site de l'Agence - rubrique Redevances/Prélèvement sur la ressource en eau)

Transfert de forage à un autre exploitant

- toutes pièces justificatives attestant du transfert (délibération, arrêté préfectoral autorisant le transfert, contrat d'exploitation ...).

Abandon du forage si rebouché :

- certificat de comblement ou de rebouchage délivré par la société ayant réalisé les travaux,
- OU
- rapport attestant de la réalisation de travaux de comblement de l'ouvrage.



Changement d'adresse, de dénomination sociale (SIRET identique) ou de raison sociale (SIRET différent)

- fiche SIRENE actualisée

Les changements auprès du répertoire administratif SIRENE de l'INSEE sont à effectuer avant communication.

(<http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/presentation.jsp>)